



Bonne Fête de la Rupture 2021 [`Id el-Fitr Mubarak] !

01 Shawwâl 1442 H / mercredi 12 mai 2021

Que Dieu (qsE) agrée notre jeûne et purifie nos péchés après ce mois béni passé dans Son adoration malgré la longueur des journées et l'éloignement des maisons de Dieu.

Que Dieu (qsE) nous fortifie dans la Foi, qu'Il fasse de nous les dignes représentants de l'Islâm des lumières, celui qui guide les cœurs de l'obscurité de l'ignorance vers la lumière de la Science (et sa pratique).

Que Dieu (qsE) assiste le peuple palestinien occupé, humilié, provoqué et encore sous blocus ainsi que le peuple syrien. Que Dieu (qsE) accepte les victimes de l'oppression avec toute Sa miséricorde et punisse leurs bourreaux comme seul Lui sait le faire. Que Dieu (qsE) libère les peuples rohingyas et ouïgours de l'oppression.

Je vous propose pour l'occasion un rappel qui sera, je l'espère profitable :

## On ralentit...

Ce Ramadân 2021 s'est déroulé exceptionnellement comme le précédent mais cette fois-ci avec l'espoir de sortir de la pandémie de la CoVid19. L'humanité semble avoir trouvé des ressources insoupçonnées pour enrayer l'épidémie mondiale. Des vaccins prometteurs et de nouveaux traitements sont le fruit d'une lutte commune contre le plus petit des ennemis de la vie : un virus qui décime particulièrement nos anciens.

Dans cette lutte à mort, toute nouvelle arme est la bienvenue quelle que soit son origine : vaccins à ARN messenger, vaccin russe, expérimentations vaccinales israéliennes, méthodes néozélandaises ou coréennes, anticorps monoclonaux... La course folle de l'humanité s'est retrouvée ralentie sur toute la planète faisant ressortir sa fragilité face à une minuscule force de la nature. Son potentiel de nuisance est tel qu'il a mis l'activité mondiale humaine à genoux.

C'est l'occasion ou jamais pour réfléchir à l'avenir que l'on souhaite et la santé de notre planète semble encore plus au cœur des préoccupations : développement des énergies durables et peu voire pas polluantes : le virage technologique s'accélère.

Trump a été chassé du pouvoir par les urnes, le combat contre la covid, le réchauffement climatique et les dictatures semblent redevenir des priorités pour le pays dominant le monde libre. Raison, bon sens, sens de l'histoire et valeurs nobles semblent refaire surface.

## Et pourtant... l'ancien monde est toujours là

Malgré cela, le discours publique et médiatique continue de dérapier dans l'amnésie du plasma social. On félicite Israël pour sa campagne de vaccination sans jamais évoquer son absence totale de solidarité sanitaire avec son voisin palestinien, occupé, sous tutelle et donc sous sa responsabilité de fait. L'apartheid de l'Etat hébreu, honteux pied de nez à la Shoah, semble s'effacer devant sa campagne de vaccination éclair qui a permis de sécuriser celle de l'Europe avec des données de masse. Le silence des politiques et des journalistes est assourdissant et lourd d'une absence complète de solidarité humanitaire avec certains autres.

Il faut dire qu'en interne, la parole continue à s'acharner contre un « islâm politique » porteur de tous les maux sans que l'on comprenne bien de quoi il s'agit : vise-t-on le terrorisme ? les organisations musulmanes qui ont une activité politique de près ou de loin ? Les politiques de certaines fédérations dont le pays d'origine est en conflit diplomatique avec la France ? Le voile (sans mauvais jeu de mot) n'est jamais vraiment levé et l'amalgame persiste dans la parole publique et donc dans la compréhension de la masse.

Mais moi, citoyen français depuis plus de 45 ans et musulman depuis près de 20 ans,

- Si j'exprime mes choix de vote en fonction de mes convictions religieuses : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?

- Si j'utilise mon droit à m'exprimer pour défendre le droit de mes enfants à manger à la cantine des aliments non prohibés par notre religion : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?
- Si j'utilise mon droit à m'exprimer pour défendre le droit de ma tendre moitié à se couvrir ou pas les cheveux : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?
- Si j'utilise mon droit à m'exprimer pour défendre le droit des musulmanes voilées à accéder à l'emploi : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?
- Si je décide de me présenter à une élection sans cacher ma nature spirituelle : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?
- Si je décide de m'allier politiquement avec un autre parti politique : suis-je concerné par cet « islâm politique » ?

Mon intime conviction de citoyen me pousse à dire que non, après ce que la France a vécu elle ne peut pas mettre au banc de la vie publique sa communauté musulmane au risque de mimer l'attitude nazie envers la population juive. Et si c'était le cas je ne serais plus citoyen de plein droit à égalité avec mes concitoyens.

Et pourtant la Foi musulmane consiste à empêcher le blâmable par la main, sinon par la parole, sinon par la pensée. Elle incite donc à faire de la « politique »<sup>1</sup>, à essayer d'améliorer la situation du pays. Il n'est donc pas acceptable de laisser se propager une propagande mensongère qui assimilerait des actes inacceptables dans toute société (terrorisme) avec ceux qui sont la simple expression d'une liberté de croyance qui est sensée être la règle en France.

Quant au mélange « activisme politique » et « défense » d'une culture française (difficile à définir avec consensus), elle est hors sujet. La culture est le choix d'un peuple au cours des siècles, elle est vivante et le fruit de la vie bouillonnante des échanges entre les citoyens. Elle ne s'impose pas par la politique. Les cultures importées l'enrichissent et ne l'affaiblissent pas. D'ailleurs la culture du siècle dernier est le savant mélange de cultures différentes. On pourrait citer le WE qui est la somme du dimanche dominical chrétien et du samedi « Shabbat » juif. Il ne viendrait à personne aujourd'hui de remettre en question le repos national du samedi mais il fut, avant 1936, un jour chômé seulement par les Juifs, d'une culture pourtant étrangère à la France catholique mais le fut dès lors officiellement par toutes et tous.

Aujourd'hui beaucoup de citoyens, dont je fais partie, connaissant l'histoire de leur pays et seraient prêts à les défendre de tout ce qui pourrait se rapprocher de près ou de loin avec le racisme, l'antisémitisme ou encore l'apartheid. Tous les citoyens sont libres et égaux. L'indépendance militaire française, désormais assurée par sa dissuasion nucléaire, permet d'éviter le risque de la soumission à une occupation étrangère et donc la honte d'une collaboration qui pourrait la forcer à agir contre ses valeurs et notamment son pacte de protection avec sa communauté juive contractée durant la Révolution.

Et pourtant les événements récents font ressortir l'islamophobie du parti présidentiel au premier plan médiatique : exclusion LaREM d'une liste régionale qui comprend une femme, non pas parce qu'elle est femme, une ingénieure de la vie civile, non pas parce qu'elle n'est pas politicienne professionnelle, une mère, non pas parce qu'elle est mère de famille, mais une musulmane parce qu'elle est voilée.

Le simple port du voile, pratique musulmane depuis plus 14 siècles garanti par la Loi républicaine, est donc considéré comme « ostentatoire » d'après le secrétaire général de la République En Marche ! Cette femme est donc exclue de ce parti parce qu'elle ose afficher un acte culturel sensé être garanti par la Loi de 1905 - Loi de la République française. Voilà devant les yeux de tous un cas flagrant d'islamophobie (rejetée simplement parce que musulmane) malheureusement banal que vivent tous les jours les musulmanes à la recherche d'un emploi. Sont-elles vraiment des citoyennes à part entière ? En toute Egalité ? En toute Fraternité ? Cette candidate, souhaitant rejoindre et soutenir le parti présidentiel, se voit clairement privée de sa Liberté vestimentaire, liée à sa Liberté de pensée et de culte. Car si elle l'enlève, sa liste pourra garder l'investiture LaREM. C'est de la discrimination pure et simple, un délit condamnable si cette candidate a le courage de porter plainte, un fait divers de plus sinon.

## L'épreuve révélatrice du destin

La Foi musulmane est bâtie sur 6 Piliers dont la Foi dans l'éternité de l'âme, dans le Paradis et dans l'Enfer. Les âmes damnées seront punies par les supplices de l'Enfer et les âmes pieuses récompensées par les délices du Paradis.

C'est l'épreuve qui forge les cœurs. C'est dans un climat de guerre que le Prophète a pourchassé et puni pour l'exemple le premier micro groupe terroriste de l'Etat islamique à Médine. C'est dans des combats en sous nombre qu'il a aussi

---

<sup>1</sup> Dans son sens général qui concerne la participation à la discussion sur l'organisation de l'Etat.

donné l'ordre express de ne tuer ni femme, ni enfant, ni vieillard. C'est dans la Victoire à La Mecque qu'il a appliqué la justice et interdit la vengeance. C'est dans un climat de guerre civile séparatiste que le 4<sup>ème</sup> calife `Alî, a décidé de donner à la priorité au combat contre le premier groupe terroriste s'autoproclamant de l'Islâm à Nahrawân en Irak. Il aura laissé son pouvoir temporel et sa vie dans ce combat qu'il jugeait prioritaire. Il faut dire qu'il était l'un des premiers élèves du Prophète depuis sa toute jeunesse et que les versets du Coran étaient sa musique de jour comme de nuit. « [Voilà pourquoi Nous avons édicté cette loi aux fils d'Israël](#) : « Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre ou de sédition sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité tout entière ! » Malgré les multiples et irréfutables preuves qui leur furent apportées par Nos prophètes, beaucoup d'entre eux n'en continuèrent pas moins à commettre des excès sur la Terre<sup>2</sup> ». Voilà les Commandements de Dieu qui font d'ailleurs consensus dans les 3 religions monothéistes.

Les terroristes khawaridjes, car il faut bien appeler une secte hétérodoxe par son nom, n'ont que faire des commandements de Dieu. Ils n'ont rien à voir avec les Croyants musulmans qui boivent les paroles de leur Prophète : "« [Soutiens ton frère, qu'il soit oppresseur ou opprimé. - Ô Messenger de Dieu ! Demanda un homme, certes, je le soutiendrai opprimé mais comment le soutenir oppresseur ? - En l'empêchant d'opprimer.](#)<sup>3</sup> » et leurs principales victimes sont les musulmans trop « modérés » selon leur vision extrémiste et déformée de l'Islâm.

Voilà les paroles authentiques de l'Islâm politique des origines, celles d'un Prophète sage, celles qui devraient être un sujet de consensus national et non un enjeu électoral mesquin qui n'élève en rien le niveau de la vie publique.

Suis-je concerné par cet « islâm politique » ? de tout mon cœur : OUI !

Est-ce que je trouve normal, en tant que citoyen français de confession musulmane, que la politique étrangère s'impose dans les mosquées de France ? NON ! L'Islâm de France doit s'émanciper de toute politique étrangère tout en gardant de bonnes relations avec les pays musulmans qui ont contribué à son développement. La dette est immense mais ne saurait autoriser une entrave au rayonnement de l'Islâm dans l'hexagone. Sans cela, jamais l'Islâm de France ne pourra avoir d'unité et elle sera perpétuellement le jeu d'influences multiples qui œuvrent dans les intérêts divergents de pays étrangers.

Que Dieu m'entende.

## Religion d'épée ou de raison ?

Rappelons à tous ceux qui en doute encore, que le Coran garantit la liberté de pensée et de religion par un principe coranique majeur gravé dans son texte : « [point de contrainte en Religion](#) »<sup>4</sup> ! Rappelons aussi que les 2 premiers martyrs de l'Islâm étaient des civils non armés d'un certain âge (Soumayya bint Khayat puis Yâsîr Ibn Amir – que Dieu soit satisfait d'eux), qui furent les parents d'un futur grand compagnon du Prophète, Ammâr Ibn Yâsîr, lequel fut contraint d'abjurer publiquement sa Foi après l'assassinat islamophobe de ses parents devant ses yeux. Le Coran absout ce type d'acte de parjure sous la contrainte : « [à l'exception de celui qui y est contraint](#) »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Réf : [Coran sourate 5, verset 32](#) "Voilà pourquoi Nous avons édicté cette loi aux fils d'Israël : « Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre ou de sédition sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité tout entière ! » Malgré les multiples et irréfutables preuves qui leur furent apportées par Nos prophètes, beaucoup d'entre eux n'en continuèrent pas moins à commettre des excès sur la Terre."

<sup>3</sup> Réf : [Tradition prophétique \[Hadîth\], Bukhârî \[#6952\] rapporte d'après Anas Ibn Mâlik](#)

<sup>4</sup> Réf : [Coran sourate 2, verset 256](#) "Point de contrainte en religion maintenant que la Vérité se distingue nettement de l'erreur. Désormais, celui qui renie les fausses divinités pour vouer sa Foi au Seigneur aura saisi l'anse la plus solide, sans crainte de rupture. Dieu est Audient et Omniscient."

<sup>5</sup> Réf : [Coran sourate 16, verset 106](#) "Quiconque renie Dieu après avoir cru – à moins d'y être contraint tout en demeurant fidèle intérieurement à sa foi –, ainsi que ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à l'impiété, ceux-là, la colère de Dieu s'abattra sur eux et ils seront voués à un terrible châtement,"

Rappelons aussi que la Prière n'a de valeur qu'accompagnée de la sincérité d'un « culte pur »<sup>6</sup>, d'une intention purifiée qui la valide<sup>7</sup>. Ce principe s'applique aussi au port du Voile (Hidjâb) qui doit être librement consenti pour être valable, aucune sanction n'est prévue dans la « Sharia » qui a d'ailleurs un sens plus large qu'une Loi, puisque c'est une Voie vers Dieu, progressive et individuelle.

Ainsi, il est gravé dans le Coran et dans la Tradition que le culte doit être librement consenti pour être accepté par Dieu et que toute contrainte le rend sans valeur auprès de Dieu. Le Coran affirme même que Satan avouera n'avoir exercé sur ceux qu'il aura égaré du Chemin divin aucune contrainte si ce n'est de les avoir « appelé<sup>8</sup> » à l'égarement.

A la lumière de ces éclairages coraniques, on comprend que les versets qui appellent à de la violence sont des versets révélés spécifiquement dans une période de conflit précise et ciblent spécifiquement des ennemis des musulmans de l'époque et ne sauraient être généralisés aujourd'hui. L'interprétation extrémiste est contredite par le Coran lui-même et n'est donc l'œuvre que d'esprits aveuglés par l'ignorance, la colère et la vengeance et non le savoir, le calme et la recherche de la justice.

Il n'empêche que cette liberté, véritable laïcité de l'Etat musulman des origines (qui garantira le culte aux Juifs et aux Chrétiens, en particulier) n'est pas naïve sur la nature humaine. La Foi est encouragée par effet de groupe visible, positif qui a pour vocation d'inciter aux cercles vertueux des bonnes œuvres<sup>9</sup> mais qui est douloureusement vécu par ceux qui n'acceptent pas que l'on choisisse une autre religion que la leur. Mais il n'y a pas de liberté si le culte est contraint d'être rendu invisible, comme s'il était craint. La véritable laïcité garantit tout culte qui ne trouble pas l'ordre public et qui permet à tout un chacun de choisir ce en quoi il veut croire ou pas.

Ainsi on peut affirmer sans détour que les amalgames réguliers entre terrorisme, « islâm politique », contrainte de pratique d'un côté et Islâm de l'autre, n'ont aucun fondement réel et sont le fait d'ignorants porteurs de troubles à l'ordre public ainsi que d'atteintes à l'état Républicain dont la laïcité<sup>10</sup> garantit (théoriquement) l'exercice du culte.

Il y a encore beaucoup de chemin à la faire réellement pratiquer notamment par les partis contenant « République » dans leur nom... ironique ou tentative de forcer à l'athéisme ?

Nicolas Abû `Abd Allah

---

<sup>6</sup> Réf : [Coran sourate 98, verset 5](#) "Pourtant, que leur a-t-on ordonné, si ce n'est de se vouer exclusivement au culte de Dieu, d'accomplir la Prière et de s'acquitter de la Taxe Sociale Purificatrice, selon les principes de la religion de la droiture ?"

<sup>7</sup> Réf : [Tradition prophétique \[Hadîth\], Bukhârî \[#6689\] et Muslim rapportent d'après le Commandeur des Croyants 'Umar Ibn al-Khattâb, le Messager de Dieu a dit : "« Les actes ne valent que par leurs intentions et chaque homme sera jugé selon ses intentions ; celui dont l'Hégire \(l'émigration\) est consacrée à Dieu et à Son Prophète, verra son Hégire conforme à son intention et celui dont l'Hégire est consacrée à l'obtention d'une richesse de ce Bas-Monde ou à une femme qu'il veut épouser, verra son Hégire \[récompensée\] conforme à son intention. »"](#)

<sup>8</sup> Réf : [Coran sourate 14, verset 22](#) "Et lorsque le destin aura été accompli, Satan dira : « Dieu vous a fait une juste promesse, et moi aussi je vous ai fait des promesses, mais c'était pour vous tromper. D'ailleurs, quelle autorité avais-je sur vous ? Il m'a suffi de vous appeler pour que vous me suiviez. Ne vous en prenez donc pas à moi ! Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ! Je ne puis vous être d'aucun secours, et vous n'êtes pour moi d'aucune utilité. Je vous renie de m'avoir jadis associé à Dieu. » Que les négateurs subissent donc le châtement implacable qu'ils méritent !"

<sup>9</sup> Réf : [Coran sourate 14, verset 23](#) "Ceux qui, en revanche, auront cru et pratiqué de bonnes œuvres seront admis dans des Jardins arrosés d'eaux vives et où leur séjour sera éternel, par la volonté de leur Seigneur. Ils y seront accueillis par ces mots : « Paix à vous ! Paix ! »"

<sup>10</sup> Réf : Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Article 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.